

Province de Québec  
MRC d'Arthabaska  
Municipalité de Saint-Samuel

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SAMUEL,  
SIÈGE CE 12 SEPTEMBRE 2023 À 19 h, AU 143, RUE DE L'ÉGLISE SAINT-SAMUEL SOUS  
LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR GRÉGOIRE BERGERON, MAIRE SUPPLÉANT.**

Sont présents à cette séance :

Monsieur Sylvain Bergeron	conseiller numéro 1
Monsieur Patrick Mathis	conseiller numéro 3
Madame Suzanne Tremblay	conseillère numéro 4
Madame Evelyne Lampron	conseillère numéro 5
Madame Marie-France Plante	conseillère numéro 6

Est absent :

Monsieur Martin Tourigny, maire

Formant le quorum sous la présidence de monsieur Grégoire Bergeron, maire suppléant. Madame Jessica Després, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, assiste à titre de secrétaire de la séance.

La séance est ouverte à 19h02 par monsieur Grégoire Bergeron.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance du conseil du mardi 12 septembre 2023;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2023;
4. Adoption des comptes à payer en date du 31 août 2023;
5. Embauche au poste de directeur général et greffier-trésorier ;
6. Autorisation Revenu Québec et ClicSÉQUR entreprise ;
7. Désignation d'autorité pour signer des documents financiers ;
8. Assurances collectives ;
9. Colloque de zone ADMQ 2023 ;
10. Formation ABC/DG introduction ;
11. Demande de renouvellement de la TECQ ;
12. Appui pour l'interdiction des maisons flottantes ou de leur usage ;
13. Demande du comité des loisirs pour une fête familiale de l'Halloween ;
14. Comité de suivi pour la politique sociale ;
15. Autorisation d'acceptation de soumission pour l'achat d'abrasif ;
16. Autorisation de signature pour contrat de déneigement ;
17. Autorisation de réserver un groupe pour la Fête nationale 2024 ;
18. Appui pour l'évènement Quad Racing Québec 2024 ;
19. Comité ad hoc;
20. Période de questions;
21. Varia;
22. Levée de l'assemblée.

2023-09-305

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Marie-France Plante, appuyé par monsieur Sylvain Bergeron et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2023-09-306

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AOÛT 2023**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2023 ;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Evelyne Lampron, appuyé par monsieur Patrick Mathis, et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2023.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2023-09-307

**ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 31 AOÛT 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et greffière-trésorière par intérim a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois d'août 2023 de la Municipalité de Saint-Samuel, totalisant un montant de 37392,67 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil reconnaissent en avoir pris connaissance;

**CONSIDÉRANT** le Règlement 221 relatif à la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et greffière-trésorière par intérim atteste que, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour régler les dépenses énumérées dans la liste des comptes présentés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Evelyne Lampron, appuyé par madame Suzanne Tremblay, et résolu :

**QUE** les comptes énumérés soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Signé ce \_\_\_\_ du mois de \_\_\_\_\_ 2023

\_\_\_\_\_  
Jessica Després, directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

2023-09-308

**EMBAUCHE AU POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER**

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et greffière-trésorière Julie Paris a remis sa démission et quitté son emploi le 14 juin 2023;

**CONSIDÉRANT QU'**une offre d'emploi a été publiée par la firme SOLEVA;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité des ressources humaines a tenu des entrevues auprès des candidats recommandés par la firme SOLEVA;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité des ressources humaines recommandent l'embauche de monsieur Stéphan Emond;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvain Bergeron et appuyé par Evelyne Lampron d'embaucher monsieur Stéphan Emond au poste de directeur général et greffier-trésorier à la Municipalité de Saint-Samuel en date du 18 septembre 2023.

Il est également résolu de mandater monsieur Martin Tourigny, maire, à signer le contrat de travail de monsieur Emond pour et au nom de la Municipalité.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2023-09-309

**AUTORISATION REVENU QUÉBEC ET CLICSÉQR ENTREPRISE**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2023-09-308 pour l'embauche de monsieur Stéphan Emond au poste de directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Samuel en date du 18 septembre 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Samuel détient le NEQ 881 343 4972;

Il est proposé par Suzanne Tremblay, appuyé par Evelyne Lampron et résolu que Stéphan Emond, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Samuel, soit autorisé :

- À inscrire la Municipalité aux fichiers de Revenu Québec;
- À gérer l'inscription de la Municipalité à clicSÉQR — Entreprise;
- À gérer l'inscription de la Municipalité à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;

- À remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier, notamment en donnant aux utilisateurs de la Municipalité, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- À consulter le dossier de la Municipalité et à agir au nom et pour le compte de la Municipalité, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de la Municipalité pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2023-09-310

**DÉSIGNATION D'AUTORITÉ POUR SIGNER DES DOCUMENTS FINANCIERS**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2023-09-308 pour l'embauche de monsieur Stéphan Emond au poste de directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Samuel en date du 18 septembre 2023;

**CONSIDÉRANT** les nombreuses signatures requises pour l'administration de la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Marie-France Plante, appuyé par Sylvain Bergeron, et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Stéphan Emond à signer les documents et chèques au nom de la Municipalité et de lui donner les accès d'administrateur principal du compte AccèsD.

Il est également résolu de lui octroyer une carte de crédit corporative avec une limite de crédit disponible de 5000 \$ pour les achats pour la Municipalité ne pouvant pas être portés au compte.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2023-09-311

**ASSURANCES COLLECTIVES**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2022-03-032 au sujet de l'adhésion de la Municipalité de Saint-Samuel à un contrat d'assurances collectives dont le preneur est la Fédération québécoise des municipalités (FQM) auprès de Desjardins Assurances;

**CONSIDÉRANT QUE** ce contrat est au bénéfice de la personne au poste de direction générale, greffe et trésorerie;

**CONSIDÉRANT** la démission de madame Julie Paris et l'embauche de monsieur Stéphan Emond au poste de directeur général et greffier-trésorier;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Patrick Mathis, secondé par Marie-France Plante et résolu que monsieur Stéphan Emond remplace madame Julie Paris au contrat d'assurances collectives. Celui-ci entrera en vigueur après 3 mois de services, donc le 18 décembre 2023.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2023-09-312

**COLLOQUE DE ZONE ADMQ 2023**

**CONSIDÉRANT** que l'ADMQ Centre-du-Québec organise annuellement un colloque de zone;

**CONSIDÉRANT** que cet événement permet aux participants d'assister à des présentations diverses pertinentes au monde municipal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Evelyne Lampron, appuyé par monsieur Sylvain Bergeron et résolu d'autoriser monsieur Stéphan Emond, directeur général et greffier-trésorier et madame Jessica Després, adjointe administrative, à participer au colloque de zone de l'ADMQ Centre-du-Québec qui aura lieu à Ham-Nord le 12 octobre 2023.

Les frais inhérents à l'activité sont à la charge de la Municipalité.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2023-09-313

**FORMATION ABC/DG INTRODUCTION**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2023-09-308 pour l'embauche de monsieur Stéphan Emond au poste de directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Samuel en date du 18 septembre 2023;

**CONSIDÉRANT** les particularités du monde municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** l'association des directeurs municipaux (ADMQ) offre une formation sur mesure pour les nouveaux directeurs municipaux;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Evelyne Lampron et secondé par Patrick Mathis d'autoriser monsieur Stéphan Emond à participer à la formation ABC/DG introduction dès que celle-ci sera offerte, et que les frais inhérents à cette formation soient à la charge de la Municipalité.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2023-09-314

**DEMANDE DE RENOUVÈLEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LA PÉRIODE 2024 – 2028**

**ATTENDU QUE** les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

**ATTENDU QUE** ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

**ATTENDU QUE** malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

**ATTENDU QUE** la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5 % par année;

**ATTENDU QUE** la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

**ATTENDU** l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

**ATTENDU QUE** la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

**ATTENDU QUE** les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1er janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

**ATTENDU QUE** les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvain Bergeron, appuyé par Suzanne Tremblay et résolu que la Municipalité de Saint-Samuel demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028;

- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre une copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés monsieur Sébastien Shneeberger et monsieur Alain Rayes, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2023-09-315

**APPUI POUR INTERDICTION DES MAISONS FLOTTANTES OU DE LEUR USAGE**

**CONSIDÉRANT QUE** le nouveau type d'embarcation flottant, soit des structures servant principalement d'habitation communément appelées « maisons flottantes » ou « logements flottants », semble prendre de l'ampleur;

**CONSIDÉRANT QUE** ce type d'embarcation permet d'occuper un plan navigable à plus long terme en l'utilisant comme un hébergement flottant sans payer de taxes ou de redevances pour l'utilisation de l'espace occupé;

**CONSIDÉRANT QUE** la possibilité d'installation d'hébergement flottant crée des inquiétudes relativement à la sécurité lors de la navigation, au respect du voisinage, soit des propriétés riveraines, et au respect de l'environnement;

**CONSIDÉRANT QUE** cette utilisation peut avoir des effets potentiellement négatifs sur l'environnement notamment en perturbant les poissons et la faune locaux ainsi qu'en perturbant l'environnement naturel et en augmentant le risque de pollution par les ordures, l'élimination des eaux grises et les déversements;

**CONSIDÉRANT QUE** la majorité des municipalités ne dispose pas des installations nécessaires pour accueillir ce type d'embarcation, notamment les installations pour le traitement des eaux usées;

**CONSIDÉRANT** la demande d'appui de la Municipalité de La Macaza;

Il est proposé par la conseillère Marie-France Plante, secondé par Patrick Mathis et résolu à l'unanimité des membres présents :

**DE DEMANDER** aux gouvernements fédéral et provincial d'interdire l'accès aux plans d'eau aux structures servant principalement d'habitation communément appelées « maisons flottantes » ou « logements flottants » ou de prévoir un encadrement réglementaire notamment afin d'interdire l'usage ou l'utilisation d'hébergement flottant sur les plans d'eau au Québec;

**DE DEMANDER** l'appui aux municipalités et aux MRC de la province de Québec, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans le cadre de la présente demande et à l'organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBV RPNS);

ET

**QUE** la présente résolution soit envoyée à l'honorable Marie-Hélène Gaudreau, députée fédérale de Laurentides-Labelle, à l'honorable Chantale Jeannette, députée provinciale de Labelle, au ministre des Ressources naturelles et des Forêts, au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2023-09-316

**DEMANDE DU COMITÉ DES LOISIRS POUR UNE FÊTE FAMILIALE DE L'HALLOWEEN**

**CONSIDÉRANT** la volonté du comité des loisirs d'organiser une fête familiale de l'Halloween;

**CONSIDÉRANT** les dépenses liées à cette activité, comme l'achat de citrouilles, l'embauche d'un magicien et d'un groupe de musique ;

**COSIDÉRANT** la recommandation du comité des loisirs d'allouer un budget de 2700 \$ à cette activité,

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Patrick Mathis d'octroyer un budget de 2700 \$ pour les dépenses liées à la fête familiale de l'Halloween et que lesdites dépenses soient déboursées ou remboursées sur présentation des factures.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2023-09-317

**COMITÉ DE SUIVI POLITIQUE SOCIALE**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2022-11-151 quant à l'adoption du plan d'action MADA 2023-2025;

**CONSIDÉRANT** le lancement dudit plan d'action par le livret de la politique sociale amie des aînées et des familles le 10 août dernier;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de créer un comité de suivi pour s'assurer de la réalisation de l'ensemble des actions qui s'y trouvent;

**CONSIDÉRANT** la volonté de madame Suzanne Tremblay d'être l'élue responsable de ce comité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Evelyne Lampron et secondé par Patrick Mathis d'autoriser la création d'un comité de suivi de la politique sociale et de :

- Nommer Suzanne Tremblay comme élue responsable;
- Offrir la possibilité aux membres du comité de la démarche et aux autres citoyens intéressés de joindre le comité de suivi.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2023-09-318

**AUTORISATION D'ACCEPTATION DE SOUMISSION POUR ACHAT D'ABRASIF**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Samuel est responsable de l'enlèvement de la neige et de l'épandage d'abrasif en hiver;

**CONSIDÉRANT QU'**au cours de la saison 2022-2023, la quantité de 400 tonnes a été insuffisante pour la saison;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du personnel de déneigement d'augmenter le pourcentage de sel traité en passant de 10 % à 15 %;

**CONSIDÉRANT** les soumissions reçues;

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission d'Excavation Yvon Houle incluait les frais liés à la livraison et à la mise en pile dans notre dôme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Suzanne Tremblay, secondé par madame Marie-France Plante et résolu d'accepter la soumission de l'entreprise Excavation Yvon Houle et Fils inc. pour l'achat de 500 tonnes métriques d'abrasif AB10 mélangé avec 15 % de sel traité pour un montant de 43,25 \$ par tonne métrique, prix incluant la livraison et la mise en pile dans notre dôme.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2023-09-319

**AUTORISATION DE SIGNATURE POUR CONTRAT DE DÉNEIGEMENT 2023-2024**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Samuel a bénéficié des services d'un chauffeur de l'entreprise Excavation des Ormes pour conduire le camion 10 roues de la Municipalité pour le déneigement pendant la période hivernale 2022-2023;

**CONSIDÉRANT QUE** le responsable des travaux publics, le personnel administratif et les élus sont satisfaits des services reçus pendant cette période;

**CONSIDÉRANT** l'offre de renouvellement de l'entente par Excavation des Ormes pour l'année 2023-2024;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise s'engage à fournir une preuve d'assurances;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Evelyne Lampron, secondé par Patrick Mathis et résolu d'autoriser Jessica Després à renouveler l'entente de location des services d'un chauffeur de l'entreprise Excavation des Ormes à un taux forfaitaire de 20400 \$ pour la saison de déneigement 2023-2024.

Il est également résolu d'accepter un taux de 34 \$ par heure pour les travaux de mécanique effectués par le chauffeur lorsque requis.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2023-09-320

**AUTORISATION DE RÉSERVER UN GROUPE DE MUSIQUE POUR L'ÉDITION 2024 DE LA FÊTE NATIONALE**

**CONSIDÉRANT** la volonté des élus de reconduire la Fête nationale en 2024;

**CONSIDÉRANT** la popularité de cet événement auprès des municipalités et la nécessité de réserver un groupe de musique tôt;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Patrick Mathis, secondé par Sylvain Bergeron et résolu d'autoriser le comité des loisirs à prendre entente avec un groupe de musique. Il est également résolu que la Municipalité soit autorisée à déboursier un dépôt pour la réservation du groupe de musique pour la Fête nationale.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2023-09-321

**APPUI POUR L'ÉVÈNEMENT DE QUAD RACING QUÉBEC 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** Quad Racing Québec a tenu en 2023 la première édition de ses courses de véhicules tout terrain (VTT) sur le terrain des loisirs;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisation poursuit ses démarches pour pouvoir faire cet événement en zone agricole dans le futur;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisation a pris entente avec un particulier pour l'utilisation d'un terrain commercial privé pour l'édition 2024 de son événement;

**CONSIDÉRANT QUE** l'édition 2023 des courses de VTT de Quad Racing Québec a été un événement rassembleur apprécié de plusieurs citoyens;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Evelyne Lampron, secondé par Sylvain Bergeron et résolu que la Municipalité donne son appui à l'évènement des courses de VTT 2024 de Quad Racing Québec sur un terrain commercial privé et continue à appuyer l'organisme dans ses démarches d'autorisation auprès de la CPTAQ.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**RAPPORT DES COMITÉS AD HOC**

Le conseiller monsieur Grégoire Bergeron informe la tenue prochaine de l'assemblée générale annuelle d'Avenue Santé Bois-Francs.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions a débuté à 19h27 et s'est terminée aussitôt, car il n'y avait pas d'assistance.

**VARIA**

Il est question des soumissions pour l'installation du jeu d'eau au terrain des loisirs. Les élus demandent la vérification de divers points afin de prendre la meilleure décision.

2023-09-322

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Sur ce, les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par madame Marie-France Plante de lever la séance à 19 h 50. La séance est close.

«Je, Grégoire Bergeron, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».

En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

---

Grégoire Bergeron

Maire suppléant

---

Jessica Després

Directrice générale et  
greffière-trésorière par intérim